

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 18 septembre 2024**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membre ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-quatre le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le douze septembre deux-mille-vingt-quatre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles, Mme BUHAJEZUK Christelle,
Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER
Xavier,

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. STEICHEN
Christian,

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul



Publié(e) le 30 SEP. 2024

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy et M. ZIEGLER
Damien,

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. ANTOINE Marc et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

N° 2024-15

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 26 juin 2024.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 26 juin 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 26 juin 2024.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 30 SEP. 2024



Le Président

Michel PAQUET